

JEUDI
02 DÉC. 2021
DE 9H-18H



Université
Lumière Lyon 2
Palais Hirsch
Grand amphithéâtre
18 quai Claude
Bernard, Lyon 7^e



LES DESSINS ET MODÈLES COMMUNAUTAIRES, VINGT ANS APRÈS...

Colloque européen sur les 20 ans du règlement N°6/2002
du 12 décembre 2001 sur les dessins et modèles communautaires :
bilan et perspectives.



FACULTÉ DE DROIT
JULIE-VICTOIRE
DAUBIÉ



**FACULTÉ
DE DROIT**
SAINT-ÉTIENNE

artS
ARTS
RECHERCHE
TECHNIQUES
SAVOIRS

CERC LMR5197 **CRID**
CENTRE DE RECHERCHES CRITIQUES SUR LE DROIT

DCT
droitscontratsterritoires

PROGRAMME

8h30 : Accueil des participants

MATINÉE : VINGT ANS DE PRATIQUE DES DROIT DES DESSINS ET MODELES COMMUNAUTAIRES : ENTRE ACQUIS ET INCERTITUDES

8h45 : Allocutions d'ouverture

Mme Nathalie Dompnier, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

M. Guillaume Protière, Doyen de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié, Université Lumière Lyon 2

M. Baptiste Bonnet, Doyen de la Faculté de droit de Saint-Etienne

9h : Propos introductifs

Anne Emmanuelle Kahn, Maître de conférences - HDR Université Lumière Lyon 2, Directrice du Master 2 «Droit de la propriété intellectuelle - Créations artistiques et esthétiques » - membre de l'Unité de recherche ILRD

Mouna Mouncif-Moungache, Maître de conférences, Université Jean Monnet de Saint-Etienne - membre du Cercrid

Présidence : **Jean-Christophe Galloux**, Professeur agrégé des Universités de droit, Université de Paris II - Président de l'IRPI

9h15 - 11h : LES ACQUIS DE LA PRATIQUE

■ **Les conditions de protection : les notions cadres du droit des dessins et modèles**

Pascal Kamina, Professeur agrégé des Universités de droit, Université Jean Moulin Lyon 3 - Avocat - Directeur du Centre Paul Roubier

■ **Le cumul de protection dans l'UE : l'autonomisation assumée du droit des dessins et modèles**

Estelle Derclaye, Professor, Université de Nottingham

■ **Le DMCNE : une attractivité confirmée**

Maître **Muriel Antoine Lalance**, Avocate, Cabinet AL Avocats

■ **La protection des pièces détachées : quel bilan et quelles perspectives**

Frédéric Glaize, Conseil en propriété industrielle, Cabinet Plasseraud IP

11h00 : Pause

11h15 - 12h30 : LES DÉFIS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PAR LES OFFICES ET LES JUGES

■ **La mise en pratique de l'EUIPO**

Arnaud Folliard-Monguiral, Juriste, EUIPO

■ **La vision du juge national - Marie-Françoise Marais**, Conseiller honoraire à la Cour de cassation

■ **Les questions de forme et de procédure devant les offices : difficultés pratiques**
Sylvain Chatry, Maître de conférences-HRD, Université de Perpignan

12h30 : Questions - Débats

13h : Déjeuner - Buffet

APRÈS-MIDI : LES AMÉLIORATIONS NÉCESSAIRES - LES PERSPECTIVES DU DROIT DES DESSINS & MODÈLES COMMUNAUTAIRES

Présidence : **Nicolas Binctin**, Professeur agrégé des Universités de droit, Université de Poitiers - CECOJI

14h - 15h30 : LES INTERROGATIONS DU DROIT POSITIF

■ **L'objet et les conditions de fond de la protection du droit des dessins et modèles**
Maître **Pierre Massot**, Avocat, Cabinet ARENAIRE

■ **Les questions de procédure devant les offices nationaux**
Laurence De La Gorce, responsable du service des dessins et modèles, INPI

■ **La technique numérique au service de la protection des dessins et modèles**
Amélie Favreau, Maître de conférences-HDR, Université de Grenoble-Alpes,
Directrice adjointe du CUERPI

15h30 - 17h30 : DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE PROSPECTIFS

■ **La position de la Commission : le paquet Dessins et Modèles : points d'évolution fondamentaux**
Tomas Eichenberg, Senior Expert, DG pour le marché intérieur, l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME, Commission Européenne

■ **Table ronde animée par**
Alexandre Quiquerez, Maître de conférence, Faculté de droit Julie-Victoire Daubié, Université Lumière Lyon 2, membre de l'Unité de recherche ILRD
Nicolas Binctin, Professeur, Université de Poitiers
Arnaud Folliard-Monguiral, Juriste, EUIPO
Frédéric Glaize, Conseil en propriété industrielle
Deux représentants d'entreprises

17h30 : Questions - Débats

18h : Clôture du colloque et remise des diplômes de la promotion 2020-2021 du Master 2 droit de la PI - parcours droit des créations artistiques et esthétiques

2001-2021, les titres unitaires issus du Règlement communautaire n°6/2002 du 12 décembre 2001 ont 20 ans !

Cet anniversaire sera l'occasion d'une part, de dresser un premier bilan des acquis de la pratique en procédant à un état des lieux de la manière dont les praticiens font application du Règlement n°6/2002 et in fine de la législation sur les dessins et modèles. D'autre part, de façon plus prospective, il s'agira de discuter, à l'occasion de la réforme du droit des dessins et modèles de l'Union européenne qui se profile, des améliorations qui pourraient être apportées au système actuel. Ce double objectif a dessiné le programme du colloque.

Une matinée destinée à **vérifier l'incidence et l'évolution jurisprudentielle du droit des dessins et modèles communautaires**, son articulation avec le droit d'auteur ainsi que les défis de l'application du Règlement n° 6/2002 par les offices de propriété industrielle et par les juges. Si d'ores et déjà des acquis ne font aucun doute tels que les notions cadres du droit des dessins et modèles, l'affirmation d'un cumul partiel de protection ou encore

l'attractivité certaine du dessin ou modèle non enregistré, d'autres posent encore des difficultés et appellent sans doute des évolutions, en matière de protection des pièces détachées ou sur les questions de procédure devant les offices.

L'après-midi aura pour principal objectif de réfléchir aux améliorations possibles et souhaitables du droit des dessins et modèles communautaires, et partant du droit français des dessins et modèles. Il s'agira, à partir des interrogations en droit positif, de proposer des pistes d'évolution. A la suite de la présentation par M. Eichenberg, de la réforme en cours du droit des dessins et modèles de l'Union européenne, les praticiens des dessins et modèles, avocats, conseils et entrepreneurs, débattront des évolutions envisageables du droit des dessins et modèles.

C'est pour répondre à ces préoccupations que le Master 2 Droit de la propriété intellectuelle – droit des créations artistiques et esthétiques a convié d'éminents spécialistes et praticiens de la propriété intellectuelle pour célébrer les vingt ans du Règlement sur les dessins et modèles communautaires.

INSCRIPTION

Gratuit pour les étudiant.es, les enseignant.es-chercheur.es.

100 € de droits d'inscription (entrée au colloque et déjeuner) pour les professionnel.les.
Ce colloque est éligible à la formation continue des avocats.

Inscription obligatoire en ligne
sur le site de la Faculté de Droit
Julie-Victoire Daubié
<https://droit.univ-lyon2.fr/dessins>

ACCÈS

Université Lumière Lyon 2
Palais Hirsch - Grand amphithéâtre
18 quai Claude Bernard, Lyon 7^e

Accès uniquement sur inscription.

**En raison de la situation sanitaire*, votre passe sanitaire vous sera demandé.
Le port du masque est obligatoire pour accéder à l'évènement.**

** Le programme sera adapté en fonction des règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.*